



Le 3 février 2017

A l'attention des adhérents de l'USMV

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Mixte (AGM)

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale Mixte de l'Association aura lieu :

**Le mardi 28 février à 20h précises**

**A la salle Dunoyer de Segonzac – 14, avenue des Combattants à Viroflay.**

(Accueil et émargement à partir de 19h00)

## Assemblée Générale Extraordinaire

### Ordre du jour :

Modifications mineures des statuts :

- ✓ Article 4 – Adhésion et cotisations (§4-2, 2° paragraphe)

*Les modalités d'établissement de ces participations* sont précisées dans le Règlement Intérieur.

Au lieu de : « Ces participations (...) »

- ✓ Article 8 - Conseil d'Administration de l'Association

- 8-3- Élection au Conseil d'Administration ou à l'un des Comités Directeurs de section (2° paragraphe)

Au lieu de « Un candidat ayant (...), est dans l'obligation de prévenir l'Assemblée Générale Ordinaire de sa situation particulière. L'Assemblée appréciera si la candidature est recevable. »

*Ne peut être candidat une personne ayant un lien de subordination avec l'association.*

*De même, ne peut être candidat toute personne dont un membre de la famille proche a un lien de subordination avec l'association, la notion de famille proche étant définie comme suit :*

- *une personne liée par le mariage ou un pacte civil de solidarité.*
- *un ascendant ou descendant en ligne directe, allié en ligne directe ou un collatéral jusqu'au troisième degré inclus.*

*Un membre de droit ou élu du conseil d'administration et/ou d'un comité directeur de section qui crée un lien de subordination avec l'association, ou dont un membre de la famille proche crée un lien de subordination avec l'association, est démis automatiquement de ces mandats dès la création de ce lien.*

*Le lien de subordination cité supra peut notamment provenir d'un contrat de travail ou d'une convention.*

- 8-4 - Réunion du Conseil d'Administration

Il est rajouté après le premier paragraphe : *Dans l'hypothèse d'un évènement revêtant une particulière urgence ou en cas de force majeure, un nouvel ordre du jour complété sera envoyé au plus tard 48 heures avant la date du CA, par mail, accompagné des documents nécessaires.*

(...)

*Les décisions sont prises à main levée ou exceptionnellement à bulletin secret si le scrutin concerne des personnes et si ce mode est requis par au moins un des membres présents.*

Au lieu de : « Les délibérations sont prises à main levée ou exceptionnellement à bulletin secret si ce mode est requis par au moins l'un des membres présents. »

- ✓ Article 11 - Assemblée Générale Ordinaire  
11-4 - Quorum et vote de l'Assemblée Générale Ordinaire  
*Le vote par procuration est autorisé, chaque membre électeur pouvant détenir 2 pouvoirs au lieu de 4.*
- ✓ Article 12 - Assemblée Générale Extraordinaire  
12-1 - Objet  
*Le vote par procuration est autorisé, chaque membre électeur pouvant détenir 2 pouvoirs au lieu de 4.*

## Assemblée Générale Ordinaire

### Ordre du jour :

- 1) Quorum
- 2) Allocution de bienvenue du Président de l'omnisport
- 3) Approbation du procès-verbal de l'AGO du 10 février 2016
- 4) Rapport moral du Président
- 5) Rapport d'activités du Secrétaire
- 6) Questions financières
  - Rapport financier saison 2015/2016
  - Rapports du Commissaire aux Comptes (Rapport Général et Rapport Spécial)
  - Approbation des comptes clos au 31/08/2016 et quitus
  - Affectation du résultat 2015-2016
  - Approbation du budget 2016-2017
- 7) Élection de trois membres au Conseil d'Administration  
*Candidature à envoyer avant le 21 février 2017 au président [usmv.viroflay@gmail.com](mailto:usmv.viroflay@gmail.com)  
(Art. 8.2 des statuts)*
- 8) Questions diverses

Le Conseil d'Administration se réunira à l'issue de l'AGM pour élire le bureau.

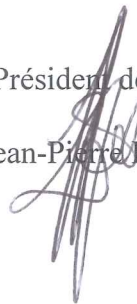
A l'issue des débats, nous nous retrouverons autour du traditionnel verre de l'amitié.

En cas d'empêchement, nous vous précisons que vous pouvez vous faire représenter dans le respect des dispositions statutaires. Les pouvoirs sont disponibles en ligne et auprès des membres des directoires de section.

Dans l'attente de vous accueillir nombreux à cette Assemblée Générale Mixte, recevez, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Le Président de l'omnisport

Jean-Pierre ROUILLÉ



Pièce jointe :

- PV de l'AGO du 10/02/2016